

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-41

**Convention d'adhésion à l'Agence
Technique Départementale du Gard**
(abrogation de la délibération n°2017-11-130)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Marie-Christine ROUVIERE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale ;
- Vu le rapport de Monsieur le Président relatif à la convention d'adhésion de la Communauté de communes Terre de Camargue à l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- Vu la délibération n°2017-11-130 du conseil communautaire du 13 novembre 2017 relative à l'adoption de la convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- Considérant l'intérêt de l'établissement à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière

Par délibération n°2017-11-130 susvisée, le conseil communautaire a adopté la convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard.

Le Conseil d'Administration de l'Agence technique départementale du Gard s'est réuni le 11 janvier 2018 et a, entre autres, redéfini certaines modalités d'adhésion.

Désormais, le montant de la cotisation annuelle d'adhésion pour les EPCI s'élève à 0,25 € par habitant (et non plus 0,50 € comme fixé dans la première mouture de la convention).

Le montant de l'adhésion s'élève donc à 5 059,25 € (0,25 × 20 237).

L'adhésion permet un accès gratuit au bouquet de services de l'agence. Ces derniers figurent à l'article 3 de la convention pluriannuelle d'adhésion. Il est rappelé que la convention est conclue pour une durée de 3 ans (2018/2019/2020).

Ainsi, au regard de la technicité de certaines compétences et des enjeux inhérents aux réformes en cours et à venir, il apparaît opportun de bénéficier, tant pour les services administratifs de la communauté de communes que pour ses élus, d'un appui supplémentaire dans l'exercice des missions dévolues à chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n°2017-11-130 du conseil communautaire du 13 novembre 2017 relative à l'adoption de la convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- D'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- D'approuver la convention d'adhésion de la Communauté de communes Terre de Camargue à l'Agence Technique Départementale du Gard ;
- D'autoriser M. Laurent PELISSIER, Président, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Communauté de communes au sein des organes délibérants de l'Agence ;
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 85-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	3
<i>M. Lucien TOPIE ne participe pas à cette question concernant les budgets assainissement, eau potable et assainissement non collectif</i>		

N°2018-04-42

**Arrêté des comptes de gestion 2017
du Trésorier**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_42-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Amaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marille NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - Mme Marie-Christine ROUVIERE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, rapporte :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance, du service public d'assainissement non collectif, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Communautaire :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion des budgets du principal, d'assainissement, d'eau potable, des ports maritimes de plaisance, du service public d'assainissement non collectif, dressés pour l'exercice 2017, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



La Présidente :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers, l'acte de 2018, en vertu du décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-43

**Approbation du compte administratif
2017 du budget « Principal »**

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180443-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TROPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, pour le budget principal.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 594 356.63	235 982.68		235 982.68	3 594 356.63
Opération de l'exercice	20 376 975.70	21 938 188.87	2 281 817.87	1 112 906.50	22 658 793.57	23 051 095 .37
TOTAUX	20 376 975.70	25 532 545.50	2 517 800.55	1 112 906.50	22 894 776.25	26 645 452.00
Résultats de clôture		5 155 569.80	1 404 894.05		1 404 894.05	5 155 569.80
Restes à réaliser			865 312.70	519 328.35	865 312.70	519 328.35
TOTAUX CUMULES		5 155 569.80	2 270 206.75	519 328.35	2 270 206.75	5 674 898.15
RESULTATS DEFINITIFS		5 155 569.80	1 750 878.40			3 404 691.40

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2017 du budget « Principal ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-04 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote.		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2018-04-44

**Approbation du compte administratif
2017 du budget « Assainissement »**

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180444-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanline SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget assainissement.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017, lequel se décompose ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 818 387.14	862 934.70		862 934.70	3 818 387.14
Opération de l'exercice	1 831 112.90	1 916 138.50	2 034 833.50	1 954 140.64	3 865 946.40	3 870 279.14
TOTAUX	1 831 112.90	5 734 525.64	2 897 768.20	1 954 140.64	4 728 881.10	7 688 666.28
Résultats de clôture		3 903 412.74	943 627.56		943 627.56	3 903 412.74
Restes à réaliser			304 289.15	406 932.05	304 289.15	406 932.05
TOTAUX CUMULES		3 903 412.74	1 247 916.71	406 932.05	1 247 916.71	4 310 344.79
RESULTATS DEFINITIFS		3 903 412.74	840 984.66			3 062 428.08

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2017 du budget « Assainissement »

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28-11-1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03-12-1983) modifiant le décret n° 65-26 du 10-01-1965 relatif aux voies de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote.		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2018-04-45

**Approbation du compte administratif
2017 du budget « Eau potable »**

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180445-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget eau potable.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		58 760.41		2 241 834.92	0.00	2 300 595.33
Opération de l'exercice	2 387 202.40	2 628 992.71	977 447.60	813 661.06	3 364 650.00	3 442 653.77
TOTAUX	2 387 202.40	2 687 753.12	977 447.60	3 055 495.98	3 364 650.00	5 743 249.10
Résultats de clôture		300 550.72		2 078 048.38	0.00	2 378 599.10
Restes à réaliser			55 137.01	50 476.96	55 137.01	50 476.96
TOTAUX CUMULES		300 550.72	55 137.01	2 128 525.34	55 137.01	2 429 076.06
RESULTATS DEFINITIFS		300 550.72		2 073 388.33		2 373 939.05

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2017 du budget « Eau Potable ».

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant l'article 17 de la loi n° 78-17 du 6.1.1978, relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote.		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-46

**Approbation du compte administratif
2017 du budget
« Ports maritimes de plaisance »**

Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180446-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget ports maritimes de plaisance.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		421 247.24	9 496.31		9 496.31	421 247.24
Opération de l'exercice	472 320.43	633 434.65	351 045.68	313 010.31	823 366.11	946 444.96
TOTAUX	472 320.43	1 054 681.89	360 541.99	313 010.31	832 862.42	1 367 692.20
Résultats de clôture		582 361.46	47 531.68		47 531.68	582 361.46
Restes à réaliser			131 595.24	16 500.00	131 595.24	16 500.00
TOTAUX CUMULES		582 361.46	179 126.92	16 500.00	179 126.92	598 861.46
RESULTATS DEFINITIFS		582 361.46	162 626.92			419 734.54

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
3. Approuve le présent compte administratif 2017 du budget « Ports maritimes de plaisance ».

Pour cople conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER

La Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 26.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant l'article 41, §2 de la loi du 05.05.1958, relatif de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification



13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, M. Laurent PELISSIER, Président, s'est retiré au moment du vote.		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2018-04-47

**Approbation du compte administratif
2017 du budget
« Assainissement non collectif »**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil Communautaire, sous la Présidence de M. Pierre MAUMEJEAN, Vice-président, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré pour le budget service public d'assainissement non collectif.

Il prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2017, lequel se décompose ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	6 304.78			27 000.00	6 304.78	27 000.00
Opération de l'exercice	10 694.53	36 071.00	27 000.00		37 694.53	36 071.00
TOTAUX	16 999.31	36 071.00	27 000.00	27 000.00	43 999.31	63 071.00
Résultats de clôture		19 071.69	0.00		0.00	19 071.69
Restes à réaliser					0.00	0.00
TOTAUX CUMULES		19 071.69	0.00	0.00	0.00	19 071.69
RESULTATS DEFINITIFS		19 071.69	0.00			19 071.69

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

1. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
2. Approuve le présent compte administratif 2017 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983, page 14020) – et de l'article 2 du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-48

**Compte administratif 2017 du budget
« Principal » - affectation du résultat**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_48-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Amaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absents excusés : M. Claude BERNARD - Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :
Vu l'approbation du compte administratif 2017,
Vu les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice 1 561 213.17 €
 - Excédent reporté 3 594 356.63 €
 - Résultat à affecter 5 155 569.80 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution - 1 404 894 05 €

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire affecte, à l'unanimité, le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisés .. 1 750 878.40 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté 3 404 691.40 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2018.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-49

**Compte administratif 2017 du budget
« Assainissement » - affectation du
résultat**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_49-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilynne FOULLON.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2017,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 85 025.60 €
 - excédent reporté : 3 818 387.14 €
 - résultat à affecter : 3 903 412.74 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : - 943 627.56 €

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire affecte, à l'unanimité, le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 840 984.66 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 3 062 428.08 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2018.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-50

**Compte administratif 2017 du budget
« Eau potable » - affectation du
résultat**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_50-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité:

Vu l'approbation du compte administratif 2017,

Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice 241 790.31 €
 - Excédent reporté 58 760.41 €
 - Résultat à affecter 300 550.72 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 2 078 048.38 €

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire affecte, à l'unanimité, le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté..... 300 550.72 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2018.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-51

**Compte administratif 2017 du budget
« Ports maritimes de plaisance » -
affectation du résultat**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_51-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Vu l'approbation du compte administratif 2017,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 161 114.22 €
 - excédent reporté : 421 247.24 €
 - résultat à affecter : 582 361.46 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : - 47 531.68 €

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire affecte, à l'unanimité, le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves.....162 626 .92 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté.....419 734 .54 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2018.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publiée et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-52

**Compte administratif 2017 du budget
« Assainissement non collectif » -
affectation du résultat**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité:
Vu l'approbation du compte administratif 2017,
Vu les résultats suivants :

- Section d'exploitation :
 - résultat de l'exercice : 25 376.47 €
 - excédent reporté : - 6 304.78 €
 - résultat à affecter : 19 071.69 €
- Section d'investissement :
 - solde d'exécution : 0.00 €

Sur proposition de M. le Président, le conseil communautaire affecte, à l'unanimité, le résultat comme suit :

- compte 1068 : autres réserves 0.00 €
- ligne 002 : excédent d'exploitation reporté 19 071.69 €

Cette affectation du résultat sera reportée sur le budget primitif 2018.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-53

**Fixation des taux de TEOM pour
l'année 2018**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilynne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article 107 de la loi de finances pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts, les communes et leurs groupements doivent, depuis 2005, voter un taux de TEOM et non plus un produit.

Par délibération du 2 octobre 2002, déposée en Préfecture du Gard le 9 octobre 2002, le Conseil Communautaire a mis en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et a défini trois zones de ramassage des ordures ménagères sur le territoire communautaire. L'établissement perçoit la TEOM avec un taux identique sur l'ensemble du territoire communautaire.

Suite à l'estimation des bases prévisionnelles de chaque zone de perception, il propose au Conseil Communautaire, d'adopter les taux suivants pour l'année 2018 :

Zone de perception	Commune	Taux 2018
Zone 1	Grau du Roi	9.00 %
Zone 2	Aigues-Mortes	9.00 %
Zone 3	Saint Laurent d'Aigouze	9.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer les taux de TEOM pour les 3 zones, pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-54

**Fixation des taux de de la Cotisation
Foncière des Entreprises
pour l'année 2018**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_54-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

La Communauté de Communes Terre de Camargue qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) est devenue un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU). Aussi, en 2018, il convient de fixer le taux de CFE pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux estimations réalisées et en fonction des règles de droit commun, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2018, de la manière suivante :

Désignation	Taux 2018
Cotisation Foncière des Entreprises	27.37 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2018 à 27.37 % comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-55

**Fixation des taux ménages
(TFNB, TH, TFPB) pour l'année 2018**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque la Loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 et les articles relatifs à la réforme de la Taxe Professionnelle sur le principe général suivant :

- La contribution économique territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- Le transfert d'impôts et taxes d'Etat
- La dotation de compensation de la réforme
- La garantie individuelle de ressources pour chaque collectivité

La CCTC qui était précédemment un EPCI à taxe professionnelle unique (EPCI TPU) est devenue un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (EPCI FPU) avec introduction d'impositions additionnelles. Aussi, en 2018, il convient de fixer les taux de TH, de TFPB et de TFNB pour déterminer le montant du nouveau panier de recettes.

Suite aux estimations réalisées et face à une volonté unanime des élus communautaires d'un impact neutre de la réforme sur le contribuable ménage, il propose pour l'année 2018, de fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) comme suit :

Désignation	Taux 2018
Taxe d'Habitation (TH)	10.36 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)	0.00 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)	3.56 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De fixer le taux de la Taxe d'Habitation (TH), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) et de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 83-25 relatif aux voies de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
Voir le délibéré		

N°2018-04-56

**Approbation du budget primitif 2018 –
budget « Principal »**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180457-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, présente le projet de budget 2018. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2017, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	21 444 303.00 €
➤ Opérations d'ordre	3 685 777.40 €
TOTAL	25 130 080.40 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	21 682 074.00 €
➤ Opérations d'ordre	43 315.00 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté	3 404 691.40 €
TOTAL	25 130 080.40 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	6 369 360.00 €
➤ Opérations d'ordre	43 315.00 €
➤ Restes à réaliser	865 312.70 €
➤ Solde d'exécution reporté	1 404 894.05 €
TOTAL	8 682 881.75 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	4 477 776.00 €
➤ Opérations d'ordre	3 685 777.40 €
➤ Restes à réaliser	519 328.35 €
TOTAL	8 682 881.75 €

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2018 du Budget « Principal », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- o avec les chapitres « opérations d'équipement »
- o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote :

Section de fonctionnement : adoption du budget pour tous les chapitres, par :

- 23 voix pour, 0 contre et 7 abstentions (M. BERNARD, Mme ROUVIERE, Mme BRUNEL, M. VIGOUROUX, M. TOPIE, M. CRAUSTE, Mme DUGARET)

Excepté pour le chapitre 70 : adoption par 23 voix pour, 0 contre et 6 abstentions (M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote)

Section d'investissement : adoption du budget pour tous les chapitres et opérations, par :

- 23 voix pour, 0 contre et 7 abstentions (M. BERNARD, Mme ROUVIERE, Mme BRUNEL, M. VIGOUROUX, M. TOPIE, M. CRAUSTE, Mme DUGARET)

Excepté pour :

Opérations 102, 103, 902 : adoption par 23 voix pour, 0 contre et 6 abstentions (M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote)

Opération 190 : adoption par 22 voix pour, 0 contre et 8 abstentions (M. BERNARD, Mme ROUVIERE, Mme BRUNEL, M. VIGOUROUX, M. TOPIE, M. CRAUSTE, Mme DUGARET, M. TRAULLET)

Opération 191 : adoption par 20 voix pour, 0 contre et 10 abstentions (M. BERNARD, Mme ROUVIERE, Mme BRUNEL, M. VIGOUROUX, M. TOPIE, M. CRAUSTE, Mme DUGARET, M. TRAULLET, Mme CLAUDEL, M. FOUREL)

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	1	0

N°2018-04-57

**Approbation du budget primitif 2018 –
budget « Office de tourisme
communautaire »**

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018OT-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, présente le projet de budget 2018 qui peut se résumer ainsi:

Section de fonctionnement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	52 100.00 €
➤ Opérations d'ordre	200.00 €
TOTAL	52 300.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	52 300.00 €
TOTAL	52 300.00 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	200.00 €
➤ Opérations d'ordre	0.00 €
TOTAL	200.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	0.00 €
➤ Opérations d'ordre	200.00 €
TOTAL	200.00 €

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2018 du budget « Office du Tourisme Communautaire », par nature :

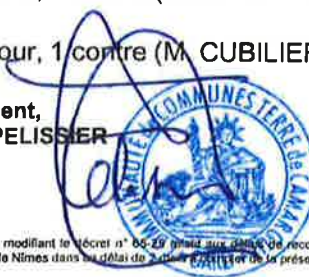
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section de fonctionnement : adoption du budget par 29 voix pour, 1 contre (M. CUBILIER) et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 29 voix pour, 1 contre (M. CUBILIER) et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-217 relatif aux recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote sur l'ensemble de ce budget		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-58

**Approbation du budget primitif 2018 –
budget « Assainissement »**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180458-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, présente le projet de budget 2018. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2017, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	914 286.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>3 319 742.08 €</u>
TOTAL	4 234 028.08 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	950 600.00 €
➤ Opérations d'ordre	221 000.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>3 062 428.08 €</u>
TOTAL	4 234 028.08 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	3 298 742.08 €
➤ Opérations d'ordre	221 000.00 €
➤ Restes à réaliser	304 289.15 €
➤ Solde d'exécution reporté	<u>943 627.56 €</u>
TOTAL	4 767 658.79 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	1 040 984.66 €
➤ Opérations d'ordre	3 319 742.08 €
➤ Restes à réaliser	<u>406 932.05 €</u>
TOTAL	4 767 658.79 €

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2018 du Budget « Assainissement », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - o avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifié par le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote sur l'ensemble de ce budget		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-59

**Approbation du budget primitif 2018 –
budget « Eau potable »**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180459-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, présente le projet de budget 2018. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2017, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

> Opérations réelles	1 574 754.00 €
> Opérations d'ordre	972 537.72 €
TOTAL	2 547 291.72 €

Recettes :

> Opérations réelles	2 168 641.00 €
> Opérations d'ordre	78 100.00 €
> Résultat d'exploitation reporté	300 550.72 €
TOTAL	2 547 291.72 €

Section d'investissement :

Dépenses :

> Opérations réelles	3 167 826.05 €
> Opérations d'ordre	78 100.00 €
> Restes à réaliser	55 137.01 €
TOTAL	3 301 063.06 €

Recettes :

> Opérations réelles	200 000.00 €
> Opérations d'ordre	972 537.72 €
> Restes à réaliser	50 476.96 €
> Solde d'exécution reporté	2 078 048.38 €
TOTAL	3 301 063.06 €

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2018 du Budget « Eau Potable », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- o avec les chapitres « opérations d'équipement »
- o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement : adoption du budget par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 63-1025 du 28 11 1963, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1963) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	27	3
VOTE		
<i>Voir le délibéré</i>		

N°2018-04-60

**Approbation du budget primitif 2018 –
budget « Ports maritimes de plaisance »**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180460-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Claudette BRUNEL - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilynne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilynne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, présente le projet de budget 2018. Celui-ci reprend les résultats (excédents et déficits de l'année 2017, ainsi que les restes à réaliser). Il peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	397 075.00 €
➤ Opérations d'ordre	638 359.54 €
TOTAL	1 035 434.54 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	570 000.00 €
➤ Opérations d'ordre	45 700.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	419 734.54 €
TOTAL	1 035 434.54 €

Section d'investissement :

Dépenses :

➤ Opérations réelles	592 659.54 €
➤ Opérations d'ordre	45 700.00 €
➤ Restes à réaliser	131 595.24 €
➤ Solde d'exécution reporté	47 531.68 €
TOTAL	817 486.46 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	162 626.92 €
➤ Opérations d'ordre	638 359.54 €
➤ Restes à réaliser	16 500.00 €
TOTAL	817 486.46 €

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2018 du Budget « Ports maritimes de plaisance », par nature et avec reprise des résultats :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- o avec les chapitres « opérations d'équipement »
- o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Section d'investissement :
Pour les opérations 21, 25 et 27: adoption du budget par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention (M. BONATO quitte momentanément la salle)
Pour l'opération 28 : adoption du budget par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention (M. BONATO revient dans la salle)
Pour les chapitres 16, 106, 021 et 040 : adoption du budget par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention (Mme BRUNEL quitte la salle et donne procuration à Mme ROUVIERE à compter du vote du chapitre 16).

Pour copie conforme,
Fait à Algues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote sur l'ensemble de ce budget		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-61

**Approbation du budget primitif 2018 –
budget « Assainissement non collectif »**

Envoyé en préfecture le 13/04/2018

Reçu en préfecture le 13/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-20180461-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, présente le projet de budget 2018 qui présente une seule section d'exploitation et peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

Dépenses :

> Opérations réelles	33 601.69 €
> Résultat reporté	0.00 €
TOTAL	33 601.69 €

Recettes :

> Opérations réelles	14 530.00 €
> Résultat reporté	19 071.69 €
TOTAL	33 601.69 €

Sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire procède au vote du présent budget primitif 2018 du budget « Service Public d'Assainissement Non Collectif », par nature, au niveau du chapitre pour la section d'exploitation, avec reprise du résultat.

Résultat du vote

- Section d'exploitation : adoption du budget par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-62

**Autorisation d'engagement / crédits
de paiement – Entretien du réseau
d'eau brute**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_62-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Le marché d'entretien du réseau d'eau brute arrive à son terme le 31/12/2018.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de lancer un marché sur une durée de quatre ans et d'adopter une autorisation d'engagement et les crédits de paiement correspondants.

Cette AECP permettra d'engager les procédures de lancement du marché en 2018 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2019.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, il convient de voter une Autorisation d'Engagement (AE) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'AECP : 108 400 € TTC répartis comme suit :

- CP 2019 : 27 000 € TTC
- CP 2020 : 27 000 € TTC
- CP 2021 : 27 200 € TTC
- CP 2022 : 27 200 € TTC

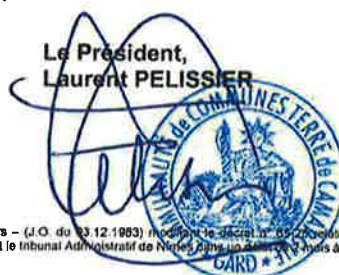
Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal compte 615232 section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'autorisation d'engagement / crédits de paiement – Entretien du réseau d'eau brute comme présentée ci-dessus ;
- De prendre acte du financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1028 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifié par le décret n° 85-292 du 04.03.1985 aux décrets de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-63

**Autorisation de programme / crédits
de paiement – Travaux schéma
directeur eau potable**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_63-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Suite aux conclusions du schéma directeur eau potable, plusieurs projets ont été présentés avec un ordre de priorité afin notamment de faire face à un éventuel problème d'alimentation sur la commune de Le Grau du Roi durant la saison estivale et de procéder aux renouvellements tant des conduites en fonte dont la date de pause est très ancienne ou bien des canalisations en amiante ciment.

Afin de pouvoir procéder au démarrage des travaux prescrits par le schéma directeur et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'APCP : 4 250 000 € HT soit 5 100 000 € TTC répartis comme suit :

- CP 2018 : 100 000 € HT soit 120 000 € TTC
- CP 2019 : 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC
- CP 2020 : 1 030 000 € HT soit 1 236 000 € TTC
- CP 2021 : 1 050 000 € HT soit 1 260 000 € TTC
- CP 2022 : 1 070 000 € HT soit 1 284 000 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget eau potable compte 2315-111 section d'investissement.

Ces crédits correspondent aux propositions chiffrées dans le rapport final du schéma directeur eau potable. En 2018, il sera d'abord déterminé avec exactitude les travaux à engager dans un souci de coordination avec les travaux communaux. Une fois cet examen réalisé et les différentes interventions validées, les travaux devraient être engagés à partir de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'autorisation de programme / crédits de paiement – Travaux schéma directeur eau potable comme présentée ci-dessus ;
- De prendre acte du financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour cople conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité la caractéristique exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 80-25 du 12.01.1980, relatif aux recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
M. Lucien TOPIE ne prend pas part au vote		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

N°2018-04-64

**Autorisation de programme / crédits de
paiement – Travaux d'enrochement en vue
de la protection de la conduite
d'assainissement (transfert des effluents -
Aigues Mortes vers Le Grau du Roi)**

M. Léopold ROSSO, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes Terre de Camargue procède à des enrochements de la berge du canal pour protéger la conduite d'assainissement qui transfère les effluents de la commune d'Aigues Mortes vers la commune de Le Grau du Roi.

Le programme (2015-2017) est terminé ; la commission Hydraulique estime opportun de poursuivre ces travaux d'enrochement à compter de l'année 2018 et pour une durée de 3 ans afin de poursuivre le travail le long du linéaire du chenal.

Afin de pouvoir procéder au démarrage de ces travaux et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2018, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant global de l'APCP : 51 000 € HT soit 61 200 € TTC répartis comme suit :

- CP 2018 : 17 000 € HT soit 20 400 € TTC
- CP 2019 : 17 000 € HT soit 20 400 € TTC
- CP 2020 : 17 000 € HT soit 20 400 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget assainissement compte 2315-101 section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'autorisation de programme / crédits de paiement – Travaux d'enrochement en vue de la protection de la conduite d'assainissement (transfert des effluents - Aigues Mortes vers Le Grau du Roi) comme présentée ci-dessus ;
- De prendre acte du financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 63-1025 du 28.11.1963, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 05.12.1963) modifié par le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-65

**Autorisation de programme / crédits
de paiement
Fourniture et installation de guides
berces en déchèteries**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-24300650-20180409-2018_04_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;

La Communauté de communes Terre de Camargue poursuit sa démarche de rénovation de ses déchèteries dans la volonté d'offrir un service de qualité pour les usagers et une optimisation du fonctionnement des installations. C'est la raison pour laquelle le parc de bennes doit être renouvelé.

Afin de préserver ce matériel ainsi que les quais de déchèterie, des rails d'alignement ou guides berces doivent être mis en place.

Un programme pluriannuel de mise en place de ces guides berces doit ainsi être engagé sur les deux prochaines années.

En conséquence, pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget de l'année 2018, il convient de voter une Autorisation de Programme (AP) et la répartition des crédits de paiement (CP) comme suit :

Montant total de l'APCP : 70 833 € HT soit 85 000 € TTC répartis comme suit :

- CP 2018 : 33 333 € HT soit 40 000 € TTC
- CP 2019 : 37 500 € HT soit 45 000 € TTC

Les dépenses résultant de cette opération seront imputées au budget principal compte 2188-104, section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'autorisation de programme / crédits de paiement – Fourniture et installation de guides berces en déchèteries comme présentée ci-dessus ;
- De prendre acte du financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 63-1025 du 28.11.1963, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1963) modifiant le décret n° 65-26 du 10.01.1965, les décisions de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-66

Autorisation de programme / crédits de paiement – Achat de matériel informatique à destination des différents sites de la CCTC (abrogation de la délibération n°2017-11-131)

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_66-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;
- Vu la délibération n°2017-11-131 du conseil communautaire du 13 novembre 2017 relative à l'APCP – Achat de matériel informatique à destination des différents sites de la CCTC

Par délibération n°2017-11-131 susvisée, le conseil communautaire a adopté l'APCP relative à l'achat de matériel informatique à destination des différents sites de la CCTC.

Pour rappel :

Montant global de l'APCP : 108 200 € HT soit 129 840 € TTC répartis comme suit :

- CP 2018 : 31 300 € HT soit 37 560 € TTC
(dont 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC, pour l'équipement de la salle de formation du service emploi)
- CP 2019 : 24 800 € HT soit 29 760 € TTC
- CP 2020 : 24 800 € HT soit 29 760 € TTC
- CP 2021 : 27 300 € HT soit 32 760 € TTC
(dont 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC, pour la publicité du marché à attribuer en 2022)

Il était mentionné dans la délibération que ces dépenses seraient financées par le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt et seraient imputées sur l'opération 183, section d'investissement.

Or cette dépense ne relève pas, d'un point de vue budgétaire, de l'opération 183 mais de l'opération 193. Il convient donc de délibérer à nouveau sur cette APCP pour enregistrer cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n°2017-11-131 du conseil communautaire du 13 novembre 2017 relative à l'APCP – Achat de matériel informatique à destination des différents sites de la CCTC
- D'adopter l'autorisation de programme / crédits de paiement – Achat de matériel informatique à destination des différents sites de la CCTC comme présentée ci-dessus ;
- De prendre acte du financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

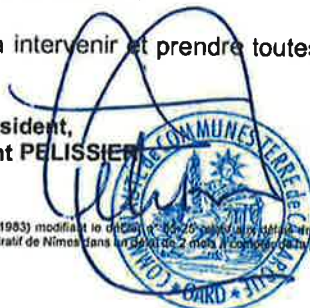
**Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018**

**Le Président,
Laurent PELISSIER**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 60-26 du 20.01.60 relatif au recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa présente publication et/ou notification.



Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-67

Autorisation de programme / crédits de paiement – Fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux (abrogation de la délibération n°2017-10-108 et de l'erratum)

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_67-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTELLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - François DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Léopold ROSSO, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;
- Vu l'instruction codificatrice M14 ;
- Vu la délibération n°2017-10-108 du conseil communautaire du 2 octobre 2017 relative à l'APCP – Fourniture et livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux

Par délibération n°2017-10-108 susvisée, le conseil communautaire a adopté l'APCP relative à la fourniture et la livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux.

Pour rappel :

Montant total de l'APCP : 297 500 € HT soit 375 000 € TTC

- CP 2017 : 4 167 € HT soit 5 000 € TTC
- CP 2018 : 66 667 € HT soit 80 000 € TTC
- CP 2019 : 66 667 € HT soit 80 000 € TTC
- CP 2020 : 58 333 € HT soit 70 000 € TTC
- CP 2021 : 58 333 € HT soit 70 000 € TTC
- CP 2022 : 58 333 € HT soit 70 000 € TTC

Il était mentionné dans la délibération que ces dépenses seraient imputées sur le compte **2158-985/TROM**, section d'investissement.

Or cette dépense ne relève pas, d'un point de vue budgétaire, du compte 2158-985/TROM mais du compte **2158-192/TROM**. Il convient donc de délibérer à nouveau sur cette APCP pour enregistrer cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n°2017-10-108 du conseil communautaire du 2 octobre 2017 relative à l'APCP - Fourniture et la livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux ainsi que l'erratum du 7 mars 2018 ;
- D'adopter l'autorisation de programme / crédits de paiement – Fourniture et la livraison de bacs de conteneurisation des déchets, composteurs, lombricomposteurs et bioseaux comme présentée ci-dessus ;
- De prendre acte du financement de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 65-1025 du 26.11.1963, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1963) modifiant le décret n° 65-26 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication ou/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exerce	présents	Pouvoirs
32	25	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2018-04-68

**Convention de partenariat pour le
projet « ReSeaClons, pêcheurs et
territoire engagés pour une mer
propre au Grau du Roi »**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_68-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAUJLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - M. Léopold ROSSO - M. Hervé SARGUEIL.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Olivier PENIN, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Le projet ReSeaClons porté par l'Institut Marin du Seaquarium s'engage à rassembler pêcheurs professionnels, usagers de la mer, autorités publiques, associations, entreprises, et vacanciers de Le Grau du Roi autour de la collecte des déchets marins plastiques pour aider à réduire la contamination par les déchets, en soutenant le développement d'une filière d'économie circulaire innovante unique sur la collecte et le recyclage des déchets marins plastiques.

Le projet expérimental consiste concrètement à réaliser les opérations de collecte séparative et de tri des déchets ramenés de mer par les différents intervenants et à confier les déchets plastiques à un opérateur de recyclage pour la production d'objets en lien avec la promotion de la démarche.

Pour la première fois dans l'histoire de la plasturgie, le mélange de l'ensemble de ces déchets collectés, formés de matières plastiques de natures et tailles diverses, sera recyclé en une matière plastique hybride « métissée ».

Ce procédé est contraire aux règles habituelles en plasturgie où les plastiques doivent être triés avant toute opération de recyclage.

Des objets ambassadeurs et communicants issus du recyclage de ces déchets seront réalisés pour sensibiliser les professionnels et les usagers de la mer, le grand public et les vacanciers pour lutter contre la prolifération du plastique dans notre environnement.

La valorisation des acteurs engagés dans la collecte donnera également un exemple d'engagement répliquable ailleurs pour envisager un développement à grande échelle de ce process de recyclage.

Dans le contexte des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte, Terre de Camargue est désireuse de favoriser une meilleure gestion des déchets dans une démarche de développement durable.

Ainsi le projet ReSeaClons, porté par l'Institut Marin du Seaquarium en lien avec la pêche, propose des solutions de valorisation pour des déchets qui partent aujourd'hui en enfouissement ou en incinération.

La Communauté de communes Terre de Camargue intervient sur ce projet en tant que support technique et d'ingénierie.

La convention est conclue à titre gracieux dans le cadre d'un partenariat dont les bénéfices sont partagés. La durée de cette convention est fixée à 12 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de partenariat pour le projet « ReSeaClons, pêcheurs et territoire engagés pour une mer propre au Grau du Roi » dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 66-26 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018

Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	25	3
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	0

N°2018-04-69

**Convention de partenariat pour le
développement de la lecture publique
et du soutien au fonctionnement et à
la gestion de la bibliothèque**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_69-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Amaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE - M. Léopold ROSSO - M. Hervé SARGUEIL.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire.

Le Conseil Départemental propose la signature d'une convention pour le développement de la lecture publique. Ce partenariat a pour objet de développer les actions en faveur de la diffusion des connaissances et de l'organisation d'animations au sein des médiathèques.

Cette convention formalise le partenariat entre la Communauté de communes Terre de Camargue et le département du Gard pour la gestion des médiathèques d'Aigues-Mortes, de Le Grau du Roi et de Saint Laurent d'Aigouze.

Aussi, le département s'engage par l'intermédiaire de la Direction du Livre et de la Lecture à :

- Apporter aide, conseil et expertise,
- Mettre à disposition des documents en complément du fond propre de la bibliothèque,
- Fournir une offre de formation adaptée.

Cette convention est valable à compter de sa notification pour une durée de 4 ans et reconductible une seule fois par voie expresse pour une nouvelle période de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention de partenariat entre la Communauté de communes Terre de Camargue et le département du Gard via la Direction du Livre et de la Lecture dans les conditions ci-dessus évoquées et dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-70

**Adoption du plan de financement pour
l'achat de mobiliers et matériels
spécifiques de bibliothèque pour le site
de Saint Laurent d'Aigouze**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_70-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Anne BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marlyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marlyne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire.

Dans le cadre des travaux d'extension de la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze, il convient d'acquérir de nouveaux mobiliers et matériels afin de compléter l'aménagement des différents espaces.

Le coût d'achat de l'équipement s'élève à 21 231,18 € TTC et le plan de financement pour cette opération est le suivant :

Besoins	en €	Ressources	en €
<u>Investissements</u>		<u>Ressources Propres :</u>	
<u>matériels :</u>			
Equipement mobilier	5 161,03	Autofinancement	17 031,18
	6 790,60	Emprunts	NON
	1 725,60		
	5 624,11	<u>Ressources Extérieures :</u>	
<u>Autres :</u>		Etat	
PC :	1 929,84	Région	
Equipement informatique		Département du Gard	4 200,00
		Autres collectivités locales	
		Autres	
Total des besoins	21 231,18	Total des ressources	21 231,18

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté ci-dessus pour l'achat de mobiliers et matériels spécifiques de bibliothèque pour le site de Saint Laurent d'Aigouze ;
- D'adopter le plan de financement proposé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



La Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 25 du 19.01.1954 aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication et/ou notification.

13, Rue du Port – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-71

**Construction d'une médiathèque
intercommunale à Aigues Mortes :
acceptation de l'avant-projet détaillé**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_71-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de la construction d'une médiathèque intercommunale à Aigues Mortes, il est proposé d'accepter l'avant-projet détaillé (APD) d'un montant de 2 413 000 € HT.

L'avant-projet détaillé a été présenté aux élus du comité de pilotage et de la commission culture le lundi 26/03/2018 par M. NEBOUT et ses associés et largement débattu.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'avant-projet détaillé (APD) d'un montant de 2 413 000 € HT dans le cadre de la construction d'une médiathèque intercommunale à Aigues Mortes ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018
Le Président,
Laurent PELISSIER



La Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers (J.O. du 03.12.1983) modifié par le décret n° 85-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification.

Séance du 9 avril 2018

Date de la convocation : 03/04/2018
Date d'affichage convocation : 03/04/2018

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
32	26	4
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	0

N°2018-04-72

**Adoption du plan de financement
pour la construction d'une
médiathèque intercommunale à
Aigues Mortes**

Envoyé en préfecture le 12/04/2018

Reçu en préfecture le 12/04/2018

Affiché le **13 AVR. 2018**

ID : 030-243000650-20180409-2018_04_72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-huit et le neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Président en exercice.

Présents : Mmes et M : Claude BERNARD - Christelle BERTINI - Cédric BONATO - Rachida BOUTEILLER - Annie BRACHET - Noémie CLAUDEL - Santiago CONDE - Robert CRAUSTE - Jean-Paul CUBILIER - Françoise DUGARET - Marilyne FOULLON - Arnaud FOUREL - Arlette FOURNIER - Fabrice LABARUSSIAS - Claude LAURIE - Pierre MAUMEJEAN - Marielle NEPOTY - Laurent PELISSIER - Olivier PENIN - Léopold ROSSO - Sabine ROUS - Marie-Christine ROUVIERE - Jeanine SOLEYROL - Lucien TOPIE - Gilles TRAULLET - Lucien VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Claudette BRUNEL pour Mme Marie-Christine ROUVIERE - M. Jean-Claude CAMPOS pour Mme Jeanine SOLEYROL - M. Hervé SARGUEIL pour M. Léopold ROSSO - M. Rudy THEROND pour M. Olivier PENIN.

Absentes excusées : Mme Pascale BOUILLEVAUX - Mme Nathalie GROS-CHAREYRE.

Secrétaire de séance : Mme Marilyne FOULLON.

M. Laurent PELISSIER, Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire.
- Vu la délibération n°2018-04-71 du conseil communautaire du 9 avril 2018 relative à la construction d'une médiathèque intercommunale à Aigues Mortes - acceptation de l'avant-projet détaillé

La Communauté de communes Terre de Camargue s'implique dans de nombreux domaines et a notamment opté pour une compétence facultative relative aux activités culturelles d'intérêt communautaire et notamment celle qui s'intéresse à la lecture publique.

Depuis 2002 elle s'emploie à moderniser son réseau de lecture publique et a notamment décidé d'engager un vaste programme de construction de médiathèques.

La première phase de ce programme a concerné la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze dont le projet architectural consistait à réaménager la totalité du bâtiment et des surfaces au profit de la médiathèque : une grande salle de 120 m², une petite salle de 70 m² et une cour intérieure de 220 m² soit au total 190 m² couverts et 220 m² en extérieur. Ces travaux sont en cours de réalisation et devraient être finalisés pour la fin du premier semestre 2018.

La deuxième phase du projet consiste en la construction d'une médiathèque tête de réseau sur la commune d'Aigues-Mortes de type 3ème lieu qui aura pour vocation de rayonner sur l'ensemble du territoire.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 2 818 736.00 € HT.

Les partenaires financeurs sollicités sont :

- L'Etat (DRAC) au titre de la DGD bibliothèque
- L'Etat dans le cadre du contrat de ruralité
- La Région Occitanie
- Le Conseil départemental dans le cadre du contrat territorial

Il convient dès lors d'adopter le plan de financement ci-après détaillé :

Coût de l'opération

- Etudes	5 345.00 €
- Honoraires	366 511.00 €
- Travaux	2 141 000.00 €
- Déménagement et emménagement des collections	4 840.00 €
- Divers :	
• Démolition – terrassement, VRD	139 000.00 €
• Frais de publicité	5000.00 €
• Assurance Dommage Ouvrage	31 408 .00 €
• Aléas du maitre d'ouvrage	104 693.00 €
• Evolution des prix	20 939.00 €

TOTAL H.T. 2 818 736.00 €

Coût subventionnable

- Etudes	5345.00 €
- Honoraires	366 511.00 €
- Travaux	2 141 000.00 €
- Déménagement et emménagement des collections	4840.00 €

TOTAL H.T. 2 517 696.00 €

RECETTES PREVISIONNELLES

- Participation Etat – DGD	1 007 078.00 €
- Autres participations :	
• Conseil Départemental / contrat territorial	266 416.00 €
• Conseil Régional	629 424.00 €
• Contrat de ruralité	251 770.00 €
- Autofinancement	664 048.00 €

TOTAL H.T. 2 818 736.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté ci-dessus pour la construction d'une médiathèque intercommunale à Aigues Mortes ;
- D'adopter le plan de financement proposé ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie conforme,
Fait à Aigues-Mortes, le 10 avril 2018

Le Président,
Laurent PELISSIER



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 66-257 du 24.03.66, le recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication et/ou notification